

Date de convocation : 28/03/2023

Présents : MM. **POINTUD** Cyril, **CUNIS** Christelle, **VAROQUIER** Clément, **BONNET** Jérémy, **HANCZYK** Jean- Luc, **HOYET** Delphine, **JANAH** Houssni, **MONTAGNAC** Olivier, **ROUYER** Jérôme, **SIMONET** Audrey.

Excusés : Madame **BASTOS-HANCZYK** Flavie
Monsieur **DUVERDIER** Yann donne pouvoir à Monsieur **POINTUD** Cyril

Absents : Madame **APPERT** Emeline et Madame **BERTHELLEMY** Fanny
Monsieur **MERAT** Guy

Approbation du compte rendu du 6 mars 2023

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité, excepté les délibérations n°07/2023, n°09/2023 et n° 10/2023.

Retour sur la Commission des Finances du 27 mars 2023

Monsieur le Maire informe qu'une Commission des finances s'est déroulée lundi 27 mars 2023 à 19 h, en présence de Monsieur Ludovic JOUNIAUX, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

Monsieur JOUNIAUX présente une rétrospective de l'analyse financière 2022 de notre Commune et en commente les différents points :

- La formation de l'autofinancement
- Le financement des dépenses d'investissement
- Les équilibres financiers

On note : Peu d'investissement en 2022 comparé aux années précédentes et l'endettement de la Commune est maîtrisé.

En conclusion, les finances de la commune de Saint Etienne Au Temple sont bonnes. Les charges de fonctionnement sont stables tandis que les recettes ont progressé.

Après cet exposé, les membres présents remercient Monsieur Ludovic JOUNIAUX pour cette analyse financière complète

Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget Principal M57

Annule et remplace la délibération n° 09/23

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 M57 de la Commune, Monsieur le Maire propose la reprise de ces résultats au Budget Principal 2023 M57.

Le Conseil Municipal décide donc, sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2023, le résultat comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| • Déficit en section d'investissement D001 : | - 46 197.78 € |
| • Affectation au compte 1068 | + 87 081.18 € |
| • Report en section de fonctionnement R002 : | + 183 191.19 € |

Vote du Budget Principal M57 2023

Annule et remplace la délibération d'adoption du BP 2023 n° 07/23 et la délibération n° 10/23

Monsieur le Maire signale que des erreurs dans les chiffres pris en compte pour l'affectation des résultats 2022 et le vote d'adoption du Budget 2023 ont été détectées par les services compétents.

Après correction de ces anomalies, il y a donc lieu de procéder de nouveau au vote du Budget 2023 M57 de la Commune, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement (dépenses/recettes) 252 604.37 €
- Section de fonctionnement (dépenses/recettes) 651 849.19 €

Dans ces conditions et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la reprise des résultats de l'exercice 2022 et vote le Budget 2023 M57 suivant détail ci-dessus.

Travaux aménagement cœur de bourg. Décision modificative sur BP 2023

Dans le cadre de l'opération « Travaux d'aménagement terrain cœur de bourg », Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres présents, les propositions commerciales avec devis réactualisés.

Il rappelle que cette opération bénéficie d'une subvention allouée par la FEADER, ce qui ramène le coût d'opération total pour la commune à un montant de 42 982.64 €, en tenant compte du versement de la déclaration FCTVA.

Toutefois, il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le Budget M57 2023 afin de finaliser globalement cette dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte les propositions commerciales présentées et charge Monsieur le Maire de signer les devis correspondants
- décide de procéder à une décision modificative sur le Budget M57 2023, en complément du montant de cette opération initialement prévu, soit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : Chapitre 11 – Compte 615221 - 12 000 €
Dépenses : 023 Virement à la section d'investissement 12 000 €

Section d'investissement

Dépenses : Compte 212 – Op 2022/5 12 000 €
Recettes : 021 Virement de la section de fonctionnement 12 000 €

Décision modificative supplémentaire à prévoir su BP 2023 concernant le projet de participation citoyenne

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres présents qu'une réunion animée par JVS, notre prestataire de services informatiques, s'est déroulée lundi 27 mars 2023, afin de nous présenter de nouveaux logiciels et applications.

En effet, le Conseil Municipal souhaite le développement des services en ligne, la dématérialisation des démarches administratives et des relations avec l'administration en général.

Différents supports nous ont donc été présentés :

- **Enfance Expert**

- **Parascol** > Facturation des services scolaires et périscolaires
- **Espace familles + Parascol Mobile** > Site web de réservation pour les parents + outil de pointage mobile pour les agents + Paiement en ligne via le service PayFiP de la DGFIP
- **Gestion des salles** > Gestion des locations + planning de disponibilité web et réservations en ligne
- **PanneauPocket** > Outil d'envoi d'alertes sur mobile via l'application PanneauPocket au lieu des SMS
- **Espace Agent** > pour demandes de congés en ligne + stockage des bulletins de paie en ligne pour les agents
- **GRC360 Essentiel** > Pour proposer des télé-services sur le site web et gérer l'avancement des demandes (faites en ligne, au guichet, par courrier ou par téléphone) dans une application web centralisée accessible par la secrétaire et le bureau
- **WeeCity Multi** > Le nouvel outil de gestion du site internet

Afin de développer ces services informatiques, l'état octroie une subvention dans le cadre du projet de mise en place de ces outils dans le cadre de la participation citoyenne.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent la mise en place de ces nouveaux outils informatiques et pour ce faire, décident de procéder à une décision modificative sur le budget M57 2023, à savoir :

Section de fonctionnement :

Dépenses : Chapitre 11 – Compte 615221	- 16 000 €
Dépenses : 023 Virement à la section d'investissement	16 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : Compte 205 – Opération 2023/1	16 000 €
Recettes : 021 Virement de la section du fonctionnement	16 000 €

Retour conseil d'école du vendredi 10 mars 2023

Actuellement le groupe scolaire « du Plantinot » accueille 89 élèves.

Pour la prochaine rentrée, 2023/2024, sont prévus, environ 79 élèves pour 4 classes. Un risque de fermeture de classe a été envisagé mais pour le moment l'inspecteur académique n'a pas acté de fermeture de classe pour notre école.

Pour la rentrée 2023/2024, les prévisions d'effectifs seraient identiques à la rentrée précédente (2023/2024), soit également 79 élèves.

Un projet « *notre école, faisons la ensemble* » initié en début d'année scolaire par l'Etat est en cours de réflexion et d'étude par l'équipe enseignante ; il a pour but de transformer la cour de l'école en espace dédiés.

L'ébauche du projet sera adressée aux membres du conseil municipal et des concertations seront à prévoir pour la suite de la conception de celui-ci.

Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie mercredi 29 mars 2023 à 18 h en mairie. 5 membres étaient présents pour examiner 3 dossiers de permis de construire.

Repas des aînés du dimanche 19 mars 2023

37 personnes de Saint Etienne Au Temple ont participé au repas des aînés du dimanche 19 mars 2023, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Cette journée organisée en partenariat avec les communes de Dampierre au Temple et Saint Hilaire au Temple s'est déroulée dans la salle des fêtes de Saint Etienne Au Temple.

Information groupement de commande restauration cantine – septembre 2024

La Communauté d'agglomération de Châlons en Champagne avec les communes intéressées, mettra en place un groupement de commandes relatif à la restauration scolaire à compter de la rentrée 2024 et pour cela, notre conseil municipal devra délibérer en ce sens fin 2023.

Notre prestataire de livraison de repas, « Les Petits Gastronomes » nous propose donc une prolongation de notre contrat actuel pour une durée d'un an, avec un prix unitaire à 3.44 HT pour les repas livrés à compter du 1^{er} septembre 2023.

Suite à ces explications données par Monsieur le Maire, les membres présents acceptent la prolongation pour une année du contrat nous liant aux « Petits Gastronomes » et décident d'adhérer pour l'année 2024 au groupement de commandes de la CAC.

Exercice militaire ORION

Monsieur le Maire informe les membres présents d'exercices militaires de grande ampleur devant se dérouler du 19 avril au 5 mai 2023, dans le secteur de Châlons en Champagne et les communes environnantes.

Notre commune est concernée par le passage des troupes militaires pendant cette période.

Réunion voisins vigilants

Une réunion concernant le dispositif de participation citoyenne « voisins vigilants » s'est déroulée mercredi 29 mars 2023 à 19 h 30 en Mairie.

Celle-ci était animée, par l'Adjudant- Chef, commandant la Brigade Communautaire de Mourmelon le Grand, accompagné du Lieutenant, commandant la Brigade de gendarmerie de Châlons en Champagne et d'un gendarme, provenant de la Brigade de Gendarmerie de Suippes.

Les communes de Dampierre au Temple et Saint Hilaire au Temple étaient également présentes, représentées par leurs Maires respectifs, accompagnés de leurs propres voisins vigilants.

Cette démarche globale de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur propre environnement et d'informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Elle n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie mais de la compléter par des échanges d'informations.

Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE)

Le mandat des membres de notre Commission de Contrôle des Listes Electorales, qui a débuté à l'issue des dernières élections municipales de 2020, pour une durée de 3 ans, arrive à échéance cette année.

Il convient donc cette année de procéder à son renouvellement, en sachant que notre Commune comprenant moins de 1000 habitants, peut conserver les mêmes membres.

Pour mémoire, il s'agit de :



Mr APPERT Romuald

Délégué de l'Administration

✚ Mr BONAFOUS Emmanuel Délégué du Tribunal Judiciaire
✚ Mr HANCZYK Jean-Luc Conseiller Municipal de la Commune

Il a été décidé de maintenir les personnes désignées depuis 2020, après accord de celles-ci.

URBANISME

DP 051 476 23 R0004

Déconstruction d'un mur de clôture pour
reconstruction d'un mur similaire

M. Alexandre LACAILLE

5 rue de Saint Léger

DP 051 476 23 R0005

Construction d'une pergola

M. Thibaut BONNAIRE

20 rue des coquelicots

DP 051 476 23 R0006

Installation d'un générateur photovoltaïque

M. Thierry PICARD

23 Rue Hugues de Payns

DP 051 476 23 R0007

Installation de 24 panneaux photovoltaïques

M. Bertrand HAZART

2 Rue du Moulin à Vent

DP 051 476 23 R0008

Transformation du grenier en chambre

Mme. Cindy BALLON

1 Rue Hugues de Payns

FIN DE SEANCE A 21h30

CONSEILS MUNICIPAUX 2023

- Mardi 9 Mai
- Lundi 26 juin
- Lundi 18 Septembre
- Lundi 2 Octobre
- Lundi 13 Novembre
- Lundi 11 Décembre



**Le Maire
Cyril POINTUD**